

Les réparations du pont Germe à Arudy au XVIII^e siècle

Un pont Ossalois plus qu'Arudyen.

Si l'en est un que les cartes postales ont immortalisé, c'est bien lui : le pont Germe à Arudy. Mais est-il Arudyen ou pas ? Oui et non ! En fait, il est bien situé à Arudy, mais il appartenait à l'ensemble de la vallée.

Quand les jurats de la communauté d'Arudy font le « dénombrement et aveu de la communauté » en 1681, ils déclarent qu'un pont « *de pierre appelé Pont Germe appartenant à toute la vallée (est) bâti sur le grand chemin royal, (il) confronte à terre commune des deux extrémités, l'une regarde vers le midi vers le bourg, l'autre le septentrion (le nord)* ». Il venait d'être réparé car la nuit du 12 novembre 1667, une inondation l'avait endommagé.

La réparation de 1767

Dans la déclaration que fait la vallée en 1760, les jurats Ossalois avouent que toute la vallée doit réparer et entretenir le Pont Germe et le pont de Louvie-Juzon.

Notre pont germe nécessite des réparations en 1767, c'est Massey Perpigna, jurat d'Arudy qui est chargé par la jurade d'Ossau d'organiser les enchères descendantes. Dans le « cahier des charges » des garde-fous sont prévus, ils seront recouverts d'un « *caperaçon de grosses pierres baignées dans le mortier* ». Les murs seront faits à chaux et à sable. Les lierres et arbustes du pont seront ôtés et l'on apprend qu'un chêne était planté pour diriger les eaux pluviales afin d'éviter les détériorations. Vont enchérir à partir de 750 livres plusieurs personnes, Arnaud Penin d'Oloron, puis Campagne Bourbon d'Arudy, Jean de Soulé d'Iseste, Lanne de Gère habitant Iseste, Tucat d'Oloron, Gabaret de Bielle, Marque de Buziet et pour finir M^e Jean Campagne Barcelonne de Buzy qui emporte la réalisation des travaux pour 439 livres. Ces réparations « au rabais » ne vont pas être d'une grande efficacité. Parmi les personnes qui se porteront caution auprès des entrepreneurs : Foissin ou Pierre Pommé Sengaudens d'Arudy (certainement ancêtre d'un adhérent AAMO).

La réparation de 1785

Le 4 janvier 1785, depuis Bayonne, une lettre de Le Camus, conseiller du Roi et maître des requêtes informe les jurats de la vallée que « *le passage de la route d'Oloron à Laruns est interrompu dans la vallée d'Ossau par la chute d'un mur de soutènement et l'éboulement des terres au Pont Germe* ». La réparation est urgente.

Le mois suivant, une lettre nous apprend que la Jurade s'est réunie à Bielle, comme à l'accoutumée : les jurats ou délégués des diverses communautés sont : Cantet de Laruns, Doumecq de S^{te}-Colome, Nougé de Bielle, Trésarriu de Bilhères, Capdevielle de Louvie-Juzon, Monchou d'Arudy, d'Incams de Buzy, Latré de Béost, Hourc de Sévignac, Trescaze de Bélesten, Borie d'Aste-Béon, Casassus d'Aas, Souverbie d'Izeste, Souverbie de Bescat, Fourcade de Louvie-Soubiron, Labourdette d'Assouste et Domecq de Geteu. Ces jurats se posent une question : le paiement des travaux à envisager doit-il résulter d'un emprunt ou de la vente d'une portion de territoire la moins utile sur le Pont Long ? C'est cette dernière solution qui sera retenue. Les jurats font remarquer que « *l'éboulement arrivé au Pont Germe n'a été occasionné que par l'appression des terres lors du passage des charriots servant au transport des mats des Pyrénées ainsi que la chose a été reconnue par le sieur de Boiseau inspecteur pour les Ponts et Chaussées dans le plan dressé par luy* ».

Le 31 mars, une lettre de Péborde subdélégué confirme les réparations à envisager, la dépense est évaluée à 3 081 livres. Les jurats souhaitent qu'une partie de la dépense soit prise en compte sur les fonds de la Marine.

Le 22 avril, à Oloron, chez Péborde, il est procédé à l'adjudication des travaux, le choix se portera sur celui « *qui fera la condition meilleure à la charge de l'adjudicataire de donner bonne, solvable et suffisante caution* ». A noter que Bourda le crieur public qui ira dans tous les lieux publics pour ce genre d'annonces proclame que c'est pour la « *construction* » du Pont Germe et non sa réparation que les travaux sont nécessaires. Les plans et devis sont réalisés par l'ingénieur des Ponts et chaussées, le sieur Boiseau (ou Boisot sur certains documents).

Les enchères à la baisse

Le premier à faire une offre est Pierre Marque ¹ dit Louhoù de Buziet qui pour 6 000 livres répondra aux conditions prescrites. Les enchères à la baisse vont voir divers intervenants : Gabriel Barrau, maçon de Pau pour 5 500 livres, Marque qui descend à 5 000 livres ; Simon Carrère de Dognen à 4 500, Barrau baisse à 3 700 et enfin (pour le moment) Carrère qui pour 3 650 livres pense remporter les travaux. Monchou proteste, car il n'y avait que peu d'entrepreneurs et ce montant est loin de ce qui lui semble raisonnable. Il demande et obtient une nouvelle adjudication qui se déroule une semaine après. Marque démarre à 3 600 livres, puis viennent Antoine Miramon de S^{te} Marie, Pierre Plantarozé dit Courrèges de S^{te} Colome, Laplace de S^{te} Colome, Marque 3081 livres soit le montant prévu au devis. Miramon et Marque se livrent à une petite bataille gagnée par Miramon à 2 890 livres. Comme il le fallait alors, il doit trouver une personne pour lui porter caution solidaire, c'est Pierre Bergé d'Eysus. Son adversaire continuera à faire pression pour baisser encore un peu, Miramon demande un délai « *d'une heure* » pour se consulter avec des associés. Trois heures après, toujours pas de nouvelle, donc les travaux sont adjugés à Marque pour 2 860 livres, sa caution est Monassot un aubergiste d'Oloron.

Le financement : vente à risque au Pont-Long

Au mois de mai, l'autorisation de vendre des fonds sur le Pont Long est accordée jusqu'à concurrence de 2 860 livres pour le paiement à l'adjudicataire des travaux.

Le 25 juin il est proclamé dans toutes les communautés concernées que la vallée va vendre des terres du Pont Long, le crieur fait cette annonce à Artiguelouve, Espouey, Lée, Soumoulou, Andoins et Sendez.

Le 2 juillet, l'assemblée de la vallée décide quels sont les quartiers à vendre ; les acheteurs potentiels se rendent à la maison commune d'Artiguelouve le 2 août. Ils se présentent au sieur de Péborde, subdélégué de M. l'intendant et au sieur Mouchou d'Arudy, syndic représentant la vallée. Pierre Claverie des Bordes d'Espouey propose d'acheter les 30 arpents de terre grosse perche de Morlaàs au quartier Hounbourider à 10 livres l'arpent. Mais on s'aperçoit d'une erreur et Mouchou s'est rendu à Artiguelouve qui est à plus de 4 lieues des terrains que l'on se propose de vendre. Mais ce jour, il y avait peu d'acheteurs et en plus « *ils veulent faire la loi aux vendeurs* ». La proposition de Claverie est dérisoire et non acceptable.

Le 5 septembre, c'est dans la maison de St Jean, aubergiste, aux Bordes d'Espouey que le même Mouchou, représentant de la Jurade se rend. Là, 50 arpents grosse perche sont proposés à la vente au quartier Hounbourider, Pierre Claverie les convoite pour 1 000 livres. Cette somme est jugée largement insuffisante et l'on avisera en assemblée.

Tout ne se déroule pas comme prévu par les Ossalois ; car ce jour-là se présentent Capdevielle, Laban, Borde et Vergez jurats de Nousty pour faire consigner qu'ils sont très surpris que la vallée envisage de vendre des fonds communaux qu'ils revendiquent. Ils estiment que leurs terres furent affiévées par Gaston, vicomte de Béarn le 26 janvier 1342, il fut payé au souverain 1 000 sols Morlaàs et l'acte contient la quittance du paiement. Cet acte est reconnu valable le 31 mars 1536 en présence de nombreux habitants de Nousty et des communautés limitrophes. Tout comme en 1672 quand le procureur du roi, M^r de Sève et M^r de Froidour rédigent la « Réformation de Béarn ». Idem à la déclaration générale de 1683 où M. de Vaubourg maintient la communauté de Nousty dans ses droits. En raison de tout ce qui précède, les jurats de Nousty s'opposent formellement à la vente de ces terres.

Suite à cette plainte, diverses procédures vont donner raison aux Ossalois. Ils sont en droit de vendre des terres du Pont Long pour payer leurs dettes. Notons quand même qu'en l'occurrence c'est surtout pour entreprendre des travaux sur le pont Germe que le besoin d'argent est nécessaire.

Morale de cette histoire

Réparer une route n'a jamais été une mince affaire. D'autant plus que la détérioration du pont est consécutive à un élément économique extérieur : le passage des chariots pour la Mature royale. Les quelques représentants des communautés d'alors, certainement implantés

depuis longtemps, ont des patronymes qui nous sont toujours familiers dans nos communes. Le financement montre que l'on a vendu une (toute petite) partie des « bijoux de famille » c'est-à-dire des terres au Pont Long, un emprunt aurait certainement été préférable et remboursé sans laisser de traces. Sans compter que les villages comme Nousty, contestent notre propriété avec des arguments qui auraient pu nous être fatals à long terme. (la propriété du Pont-Long à la vallée d'Ossau ne sera définitivement reconnue qu'en 1829 grâce à l'acharnement du maire de Louvie-Juzon : d'Espalungue président de la commission administrative de la vallée dans la période entre Jurade et syndicat). Nos ancêtres avaient mis le doigt dans la confiture et ils auraient pu s'en mordre les doigts. La bataille aux enchères descendantes avait un certain avantage pour payer les travaux envisagés le moins cher possible, mais peut-être au détriment de la qualité du travail. Il était souhaitable aussi de mentionner les intervenants des enchères de 1785 qui se déroulent à Oloron pour voir que les enchérisseurs, qui ne sont pas très nombreux c'est vrai, sont relativement plus éloignés d'Arudy qu'au moment des enchères de 1767. Ils sont originaires du bas de la vallée (S^{te} Colome) ou même de l'extérieur de celle-ci pour les autres. Cela montre que la vallée est encore très pastorale. Plusieurs lettres décisives relatives à ces travaux et leur financement sont écrites de Bayonne, déjà l'administration (royale) tout comme celle (républicaine) d'aujourd'hui n'était pas à proximité immédiate des lieux où les travaux se déroulaient, peut-être sans connaître vraiment le site.

1. Marque avait déjà soumissionné en 1765, mais il n'avait pas été retenu.

Jean-Pierre Dugène, AAMO, février 2020.

A partir de : ADPA C 475 et ADPA Arudy BB 9